



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 16 octobre 2023

### Présence

#### Présents :

Luc ASTOUL, Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Bruno CHAMPOUX, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA et Raphaël ROUSSY.

#### Absent représenté :

Frédéric MEUNIER donne pouvoir à Jean-Paul AYRAL

#### Absentes excusées :

Maryse CAREME, Pauline COHADE et Véronique FAURE.

#### Lieu de la séance :

Mairie de Malauzat

#### Secrétaire de séance :

M. Raphaël ROUSSY

### Ordre du jour

#### Travaux et matériels

- Armoire à balai
- Garde-corps abris de touche
- Scellement poteaux signalisation
- Rampe modulaire
- Brosses décrottoirs modulaire
- Râteliers à vélo
- Restauration four communal

#### Administration générale

- Convention territoriale globale avec la CAF
- Convention UFCV Clair Matin
- Modification PLUi RLV
- Dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail 2024

#### Ressources humaines

- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Tableau des effectifs

#### Informations et questions diverses

Approbation du PV du 28 août 2023 à l'unanimité

M. Le maire propose de faire une minute de silence en hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty.

### 1 – Travaux et matériels

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

#### Armoire à balai

Le nouveau modulaire de l'école n'est actuellement pas équipé d'une armoire pour ranger le matériel de nettoyage.

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
MANUTAN Collectivités	345	428,16

Il vous est proposé de choisir la société MANUTAN Collectivités pour un montant de 428,16 € TTC.

#### **Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 16 octobre 2023

### Garde-corps abris de touche

Afin de terminer la main courante au stade de football, nous devons rajouter des garde-corps sur les abris de touche pour être conforme aux recommandations de la fédération française de football.

Une entreprise a été consultée pour cette réalisation.

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
VDR	1700	2040

Il vous est proposé de choisir la société VDR pour un montant de 2040 € TTC.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Scellement poteaux signalisation

Pour fixer les nouveaux panneaux de signalisation, nous avons besoin de réaliser des fondations pour la mise en place des nouveaux poteaux.

Une entreprise a été consultée pour cette réalisation.

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
Manuel Construction	2935	3522

Il vous est proposé de choisir la société Manuel Construction pour un montant de 3228,50 € TTC.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Rampe modulaire

L'accès du modulaire nécessite la mise en place d'une rampe d'accès respectant les normes PMR.

Une entreprise a été consultée pour cette réalisation.

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
Manuel Construction	3165	3798

Il vous est proposé de choisir la société Manuel Construction pour un montant de 3481,50 € TTC.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Brosses décrotoirs pour le modulaire

Pour ne pas salir le nouveau modulaire, nous vous proposons de mettre en place des brosses décrotoirs.

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
NERUAL (lot de 4 brosses)	124	148,8

Il vous est proposé de choisir la société NERUAL pour un montant de 148,8 € TTC.

Pour votre information le remplacement des brosses coute 18€ HT

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 16 octobre 2023

### Râteliers à vélo

Il faudrait compléter les râteliers devant certains bâtiments publics (Ecole et Salle polyvalente de Saint-Genest). Une entreprise a été consultée pour cette réalisation.

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
MANUTAN Collectivités	275,34	330,41

Il vous est proposé de choisir la société MANUTAN Collectivités pour un montant de 330,41€ TTC.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Restauration four communal

La restauration du four communal nécessite le remplacement du linteau en pierre de la porte d'entrée et la mise en place de renforts sur les murs.

Trois entreprises ont été consultées

Fournisseurs	Prix 2023 (HT)	Prix 2023 (TTC)
Blanchon	14381,97	17258,36
Louis Geneste	36121,18	43345,42
Manuel Construction	7170	8604

Il vous est proposé de choisir la société Manuel Construction pour un montant de 8604 € TTC.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

## 2-Administration

### Convention territoriale globale avec la CAF

Rapporteur : Elodie PEREIRA OLIVEIRA

Pour rappel le territoire de RLV est couvert par une CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF.

Par délibération du conseil municipal du 19 juillet 2021 nous avons autorisé Mr le Maire à signer cette CTG, valable jusqu'au 31 décembre 2025. Toutefois, le territoire couvert par cette CTG comprend 15 communes et les entrées/sorties par avenant doivent être autorisées par l'ensemble des conseils municipaux partenaires.

Afin de faciliter les démarches administratives liées à ces avenants, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette CTG durant sa durée de validité.

**Il vous est proposé de donner un avis favorable**

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Convention UFCV Clair Matin

Par délibération du conseil municipal du 22 octobre 2022, la commune a signé une convention avec l'UFCV pour l'accueil des enfants sur les vacances scolaires au sein des locaux Clair Matin à Saint Ours pour une année test 2022/2023. Le 1<sup>er</sup> bilan est positif pour notre commune. Les communes ayant participé à cette première année test ont souhaité renouveler le dispositif.

Pour 2023/2024, il est proposé de renouveler comme suit :

- Vacances d'automne du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023 inclus, soit 5 jours
- Vacances de Noël du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023 inclus, soit 4 jours



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 16 octobre 2023

- Vacances d'hiver du lundi 19 au vendredi 23 février 2024 inclus, soit 5 jours
- Vacances de printemps du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024 inclus, soit 5 jours
- Vacances d'été du lundi 8 au vendredi 26 juillet 2024 inclus, soit 15 jours

Soit un total de 34 jours d'activités pour 10 enfants/jour

Il vous est donc demandé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec l'UFCV pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31.08.2024.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Modification PLUi

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Pour rappel le PLUi de RLV dont la communauté est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été :

- prescrit le 26 mars 2019 et arrêté en novembre 2021
- approuvé le 7 mars 2023

Vous trouverez en annexe un rappel des objectifs du PADD tel qu'approuvé le 7 mars 23 ainsi que les objectifs poursuivis par cette première modification :

- apporter des précisions ou éclaircissements
- et tenir compte des nouveaux projets

Pour la commune de Malauzat aucune particularité n'est à relever.

Il est à préciser qu'un changement de zonage ne peut être fait lors d'une modification du PLUi : par exemple de passer de zone N ou A à zone U. En revanche, lors d'une modification, des changements de zonage peuvent être réalisés à condition que ce soit une évolution dans un même périmètre : exemple en zone agricole A une partie de celle-ci peut évoluer vers de l'Ac pour tenir compte de l'installation d'un agriculteur .

Il vous est proposé de donner un avis favorable pour cette modification N° 1 du PLUi de RLV et ce sans réserve

**Vote :**

**10 Pour, 0 Contre, 1 Abstention (Luc ASTOUL)**

### Dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail 2024

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

RLV propose 5 dates :

Le 14 janvier 2024 (premier dimanche des soldes d'hiver)

Le 30 juin 2024 (premier dimanche des soldes d'été)

Les 8 décembre 2024 - 15 décembre 2024 et 22 décembre 2024 pour les fêtes de fin d'année.

La commune de Malauzat propose de rajouter après concertation avec les communes voisines, les 2 dimanches suivants :

- Le 1 décembre 2024
- Le 29 décembre 2024

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### 3 – Ressources humaines :

#### IHTS - Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

La commune a instauré en 2003 cette indemnité IHTS, modifiée en 2008, mais au vu des dernières créations de cadres d'emplois, il convient de la réactualiser.

La notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

A défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60. Le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires.

Vu l'avis favorable du comité social territorial 63 en date du 12/09/2023, il vous est proposé d'actualiser le cadre du régime indemnitaire de l'IHTS pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du CST 63, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2023, le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés soit à 100 % :

Vu l'avis favorable du comité social territorial 63 en date du 12/09/2023,

	Ratio « promus – promouvables » (%)	Observations
Tous les grades présents dans la collectivité	100 %	Critères définis en dessous

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

### MAJ du tableau des effectifs

Modification du temps de travail d'un poste non permanent d'adjoint technique : de 13/35 à 26/35° et un poste d'adjoint technique titularisé au 01/09/2023.

**Vote :**

**11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

## 3 – Informations et Questions diverses

### Informations :

- Travaux Rue Saint-Gal
- Clôture du dossier actuel city-parc pour cette année.

### Questions :

Marie-Aude BARRIER

Q1 : Peut-on rajouter une lumière sur le passage de l'école ?

R1 : C'est prévu dans les travaux électriques votés en CM.

Q2 : On nous a signalé une branche sur le sapin de l'école

R2 : La coupe est planifiée.

Q3 : Comment ont été désignés les élus de l'EPF/SMAF lors d'un conseil communautaire.

R3 : M. Le maire se renseigne

Q4 : Pourquoi le règlement des salles n'est pas mis au vote du CM ?

R4 : Nous devons revoir le règlement pour intégrer de nouveaux aspects réglementaires.



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 16 octobre 2023

Suzanne MARIE

Q5 : Pourquoi des vélos sont passés par leur ruisseau chemin ?

R5 : Nous contacterons l'organisateur de l'événement Randonnée Vtt Des Puys

Q6 : Un arbre est tombé chemin des Verguières ?

R6 : Les employés iront voir l'arbre.

Bruno CHAMPOUX

Q7 : Peut-on prévoir l'entretien des espaces verts au lotissement de l'eau vive ?

R7 : Nous planifierons rapidement les travaux.

Prochaine réunion lundi 20 novembre 2023 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 20 h 33.

Le Maire, Jean-Paul AYRAL